

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 12 octobre 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Federico ABRAR, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés Mme et MM. Alexandre OLTRAMARE, Christian SCHMITZ et Gilonne VERMEIL.

Absent M. Philippe MOREL

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

- Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je n'ai rien de particulier à communiquer au sujet de l'ACG, étant donné que nous n'y avons plus eu d'assemblée générale depuis l'AG ordinaire du 26 septembre dernier, qui s'est tenue à Vandœuvres.
 - Dans le domaine de l'aménagement du territoire, je vous avais parlé, lors de la dernière séance du Conseil, du dossier STINGELIN, en vous disant que nous renoncions à aller au Tribunal fédéral. Nous avons en fait la possibilité d'intervenir dans la procédure pour donner notre position, non pas comme recourant mais comme intervenant, car nous ne sommes pas parties à la procédure. Après discussion avec notre avocat, nous allons donc intervenir comme « participant externe à la procédure ». Nous risquons

quelques frais administratifs mais rien de plus, donc cela peut valoir la peine d'aller « jusqu'au bout » devant le Tribunal fédéral.

- Également au sujet de l'art. 59 LCI et de la densification de la zone villa, sachez qu'un projet vient de nous parvenir et est à l'étude chez notre architecte-conseil. Il porte sur la création de petits immeubles sur une parcelle entre le chemin Vert et le chemin des Hauts-Crêts. Il s'agirait de deux immeubles, soit 20 à 26 appartements. Ce sera du ressort de l'Exécutif, car une simple dérogation consultative de l'Exécutif, de préavis, suffit, même s'il s'agit d'une parcelle de plus de 5'000 mètres carrés, car la densification est de moins de 48 %.
 - Au sujet de la motion demandant le déclassement du Golf pour y faire des logements, le président et d'autres membres du Golf ont été auditionnés et je le serai également le 4 novembre prochain. Il va nous falloir fortement argumenter.
 - Nous avons reçu l'autorisation pour faire une zone 30 km/h dans le secteur nord de la commune.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Pour SantEscalade, nous avons reçu M. GUIBERT, le responsable des entraînements de la Course de l'Escalade, afin de mettre en place l'organisation et régler notamment le problème du parking. Le parcours se met en place. Le tous-ménages informant la population sera envoyé cette semaine. Avant la course, un coach fera un échauffement, puis les trois différents parcours partiront. Enfin, les participants sont attendus dans le parc où des bénévoles leur offriront de l'eau, des pommes et des pains aux raisins. Cela durera de 10 heures à midi. Avec l'APM et les SIG, nous avons fait le parcours au pas pour identifier les problèmes, en particulier la piscine en construction au chemin du Dori. Donc le périmètre sera sécurisé.
 - Quant aux entraînements à l'école, nous avons décidé d'offrir les sandwiches, des pommes et une gourde *Eau de Genève* aux élèves. Une cinquantaine d'enfants participent chaque semaine, le retour des participants est positif.
 - Pour le restaurant scolaire Sel et Poivre, Mme MISEREZ et moi-même avons rencontré l'actuelle présidente des cuisines scolaires, Mme MULLER, ainsi que deux co-présidentes, Mmes NUCCI et FANCELLO, qui nous ont fait part de diverses doléances. Elles ont besoin de bénévoles pour l'association, d'un trésorier, de salles etc. Elles ont trouvé quelqu'un pour le poste de trésorier et, pour l'instant, la fiduciaire s'occupe de la facturation, mais en cas de problème, une filière spécialisée du GIAP s'en chargera.
 - Concernant le site internet, nous avons discuté de son hébergement, pour l'instant encore en France. Malgré le fonctionnement positif de ce site, il est important pour l'image de la commune qu'il soit hébergé en Suisse. Ce sera donc fait prochainement auprès de la société Infomaniak.
 - Ce mercredi, nous allons au théâtre Cirq'ule avec les Aînés, vous y êtes tous conviés.
 - M. DESPLAND :
 - Au sujet des travaux sur les routes, depuis ce matin, le chemin des Buclines est fermé à la circulation depuis le croisement du Petit-Pont. Ce chantier va durer jusqu'à la fin de l'année.
 - En parallèle, le chantier des SIG au chemin de la Seymaz a démarré et perturbera le trafic de façon importante. La circulation sera donc détournée.
 - J'ai participé à une réunion sur l'assainissement des fenêtres. Tout le monde est concerné. Ce n'est certes pas réalisable dans les délais qui sont fixés, mais ils ont

promis qu'ils seraient indulgents, avec les personnes âgées notamment.

- M. ZACHARIAS: le délai au 31 janvier 2016 est respectivement pour exécuter ou pour demander un report de délai dérogatoire, ce qui sera a priori largement accordé.
- M. GARDIOL : au chemin des Hauts-Crêts, nous avons entendu que les travaux seraient finis au 15 octobre, mais ce n'est pas le cas. Comment cela se fait-il ?
- M. DESPLAND : effectivement, le chantier a été retardé pour un problème relevant des SIG, mais il y a des équipes supplémentaires pour aller au plus vite.
- Mme le Maire : je me suis plainte car on nous avait annoncé une fin plus tôt, et encore récemment cela a été retardé. Mais il est vrai qu'ils font des efforts pour pouvoir terminer normalement en début de semaine prochaine, sauf pour un petit tronçon, vers le croisement du chemin Vert, à cause des travaux des SIG pour le remplacement du câble de 130'000 volts, qui sera réalisé au printemps prochain.

3. Communications du Bureau

- Mme la Présidente :
 - Nous avons reçu l'invitation à l'inauguration des nouveaux locaux des associations Partage et Colis du cœur, à Carouge, qui a lieu le 28 octobre prochain, dès 7h30 et pour toute la journée.
 - Nous avons reçu un courrier de l'ACG qui liste des décisions soumises au droit d'opposition des conseils municipaux.
- Mme ERMACORA : je souhaiterais que nous recevions tous copie de ce genre de courriers.
- M. BRICHET : je vous les envoie systématiquement, mais celui-ci ne m'a pas été remis.
- Mme la Présidente : apparemment rien ne change, cela vise à fixer les cotisations 2016 des communes et nous restons à Fr. 3,60.- par habitant.
- Mme le Maire : ces cotisations permettent à l'ACG de payer son personnel administratif.
- M. GARDIOL : la cotisation avait fortement augmenté l'année dernière.
- Mme le Maire : en effet, mais elle n'a pas bougé cette année. Je rappelle que cette association défend les intérêts des communes et intervient dans les affaires intercommunales. Cela nécessite une certaine équipe administrative. L'année dernière, il y avait eu une augmentation car le comité souhaitait voir ses indemnités augmenter.

Vote sur cette cotisation : elle est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Travaux - séance du 2 septembre 2015*

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 2 septembre dernier, la commission des travaux a procédé à un tour d'horizon des chantiers en cours et à venir.

S'agissant des routes et des canalisations, les SIG ont informé la commune que cette dernière a été divisée en 5 secteurs choisis en fonction des différents réseaux. Cela concerne les

travaux d'entretien des conduites effectués par SIG. À cet égard, les SIG ont proposé une prolongation de contrat actuellement à l'étude auprès de l'exécutif.

Toujours concernant les SIG, les travaux liés au changement du câble de 130'000 volts situé au bas du chemin de la Blonde devraient débuter prochainement. M. H. Despland, adjoint au Maire et en charge de ce dossier nous informe des nuisances qui toucheront les riverains concernés.

En effet, dès lors que les SIG devront intervenir également sur le chemin de la Seymaz, il faut savoir que les plantations sises devant le mur antibruit et appartenant à la commune devront être enlevées momentanément et la circulation sera particulièrement difficile pendant la durée des travaux, ceci en raison de la déviation mise en place, soit dans le sens de la montée par le bas du chemin de la Blonde, puis par le chemin des Buclines pour redescendre le chemin du Petit-Pont qui sera mis en sens unique.

Concernant le chemin des Hauts-Crêts, les travaux sont à bout touchant. Le retard d'exécution constaté est lié au fait que les SIG ont profité de ces travaux pour changer des canalisations. Par ailleurs, nous sommes informés qu'il y aura une plus-value importante, car, compte tenu de la pose d'un tapis phono-absorbant, les bordures ont dû être renforcées afin d'éviter que le tablier de la route ne s'affaisse.

Par ailleurs, la commune renonce à une mesure de modération de trafic au chemin Vert car la direction générale des transports (DGT) voulait imposer la création d'un seuil, ce qui est très onéreux puisqu'il faut prévoir des écoulements. La commune renonce également à la création d'une piste cyclable, à contresens de la circulation, jugée dangereuse.

Comme vous le savez certainement, des travaux de mise en séparatif doivent être effectués. Ces travaux débuteront fin septembre et le chemin des Buclines sera fermé à la circulation pendant la durée de ceux-ci.

Il faut savoir que ces travaux n'auront pas d'incidences financières pour la commune. En effet, les coûts y afférents seront pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Au début de l'été, les SIG ont entrepris des travaux au chemin de la Troupe ayant pour but le changement de tubes d'évacuation. Après avoir constaté de l'eau dans les fouilles et dans les caves de certains riverains, la commune a demandé à son ingénieur de se rendre sur place afin de s'assurer que nous n'avons aucune responsabilité, ce qui est effectivement le cas.

Pour le chemin de l'Ecorcherie, l'étude de modération du trafic demandée par la commune suite notamment à l'audition de riverains est terminée. Le délai a été plus long que prévu car nous avons dû obtenir l'accord et donc la signature des communes de Choulex et Cologny qui étaient toutes deux touchées par les travaux.

À ce jour, la demande d'autorisation a été déposée et nous attendons la décision de l'autorité cantonale.

Au niveau des bâtiments communaux, nous sommes informés que les travaux de déshumidification de l'annexe de la Mairie débuteront le 15 septembre prochain.

S'agissant des compteurs d'eau et d'électricité à poser dans les immeubles locatifs, notre

adjoint au Maire a fixé rendez-vous avec les deux régies concernées qu'il rencontrera prochainement.

Dans nos écoles, SIG, mandaté par la commune, va effectuer un audit sur l'éclairage afin de passer à l'éclairage LED, mais dans le respect des normes imposées par le DIP.

Enfin, nous sommes encore informés que les travaux d'exécution de l'éco-point sur le mail piétonnier sont terminés.

Je vous remercie de votre attention.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : je précise que le contrat SIG n'est pas nouveau, mais il a été simplement renouvelé à plusieurs reprises. La commune est déjà répartie en cinq secteurs, mais ils viennent nous expliquer chaque année ce qu'ils en font afin que la commune entretienne les mises en séparatifs.
- Mme ERMACORA : n'avions-nous pas voté un budget pour la mise en séparatif des Buclines ? Qu'en advient-il ?
- Mme le Maire : effectivement, et son amortissement sera remboursé par le FIA.
- M. GARDIOL : je reviens sur le chemin des Hauts-Crêts. Nous avons eu un problème sur le chemin de la Seymaz avec l'entreprise qui ne pouvait pas poser le revêtement phono-absorbant. Comme il s'agit de la même entreprise, est-on certain qu'elle posera le bon revêtement phono-absorbant cette fois ?
- Mme le Maire : cette entreprise était capable de le poser, mais ce n'était simplement pas la dernière génération de ce type de revêtement. Nous allons vérifier (NB. Oui, il s'agit d'un revêtement de la dernière génération).
- M. E. PROVINI : l'écopoint est terminé, va-t-il y avoir une inauguration pour la mise en service?
- M. DESPLAND : pour être complètement terminé, il faut que les bornes fonctionnent, ce qui n'est pas encore activé. J'espère en faire l'inauguration la semaine prochaine et je mets la pression sur les entreprises pour que cela soit possible.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Information et publications - séance du 7 septembre 2015*

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport.

Lors de cette séance, la Commission a traité les points de la *Coquille* et du site internet.

Quant à la *Coquille*, nous avons reçu Mlle Margaux de LISLE qui nous a présenté deux nouvelles versions du journal, au format B2 et non plus A5. À la suite d'un débat au sein de la commission, nous avons décidé de choisir un papier recyclé blanc crème, une nouvelle mise en page aérée et une police de caractères standardisée comme pour l'ensemble des communications de la commune (ce que l'on appelle une charte graphique). Nous avons également attribué les articles, l'objectif étant de sortir une nouvelle *Coquille* pour la fin du mois de novembre. La Commission a émis le souhait que ce soit Mlle de LISLE qui se charge de la refonte, l'Exécutif nous donnera sa réponse.

Au sujet du site internet, nous nous sommes accordés sur le principe que notre site doit être hébergé en Suisse, ce qui sera fait. Nous en avons profité pour demander quelques modifications, notamment au niveau des couleurs et de certains modules.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Énergie et environnement - séance du 8 septembre 2015*

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 8 septembre dernier. Lors de cette commission nous avons reçu des personnes de la DGNP (DETA) et du Bureau CSD. Ces personnes étaient présentes pour nous présenter les mesures 22, 23 et 40 du contrat corridor (contrat que la commune a signé en novembre 2009).

Ces mesures font parties d'un plan d'action pour maintenir et restaurer des corridors biologiques sur le canton de Genève ainsi qu'en France voisine (12 communes suisses et 13 communes françaises).

Dans un premier temps, les personnes présentes nous ont parlé de la mesure 40, une mesure très importante qui vise à renaturer le nant de Bessinge, ancien cours d'eau qui s'écoulait à ciel ouvert sur notre commune il y a plus de 70 ans.

Ensuite, elles nous ont présenté les différentes étapes qu'impliquerait cette renaturation et notamment les différentes problématiques. J'invite tous les membres du Conseil à lire attentivement le PV de notre commission afin de pouvoir prendre pleinement connaissance de l'importance de ce projet. Il a été accueilli de façon très positive par la commission, malgré le fait qu'il y a de nombreuses contraintes quant à sa réalisation.

La commission a décidé qu'elle irait se rendre compte elle-même de l'éventuel futur tracé de ce cours d'eau, dans les semaines qui suivent, avant d'aller de l'avant.

Concernant les mesures 22, il nous est brièvement rappelé ses objectifs, qui sont d'identifier la pénétrante de verdure, ainsi que de favoriser et protéger la biodiversité au sein de cette césure verte. Cette mesure est en cours de réalisation.

Pour la mesure 23, celle-ci est une action commune entre Choulex et Vandœuvres, qui vise également à préserver la biodiversité. Pour informations, les travaux sur le golf de Vandœuvres font partie de cette mesure et viennent de débuter. La mesure 23 a également un autre objectif, qui est la promotion de la charte des jardins. Sur ce sujet, la commission envisage de créer un évènement en commun avec la commune de Choulex, qui aurait pour but de promouvoir cette charte.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 21 septembre 2015*

Mme ERMACORA donne lecture du rapport de Mme VERMEIL.

La commission s'est réunie avec 6 commissaires

DD 107647-1 PARCELLE ROUTE DE PRESSY 9-19

Bref résumé de l'historique du dossier:

- Demande préalable (DP) avec un préavis favorable du CM du 27 janvier 2014
- Demande définitive (DD) déposée en février 2015 : augmentation de la densité, du nombre d'appartements de 29 à 39, du volume des attiques, diminution de l'occupation du sol, ajout d'un 2^e sous-sol. Préavis favorable avec réserves à prendre en compte en accord avec les architectes.
- Le DALE demande une nouvelle dépose de DD avec plans modifiés pour répondre aux règles de la procédure.
- Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur le même dossier avec les plans modifiés selon la demande du CM dans son préavis du 27 avril 2015.
- La CATU doit préavis sur le dossier qui demande :
 - Une dérogation au rapport de surfaces avec un indice d'occupation du sol de 52,66% en HPE
 - Une dérogation à l'article 61, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), relatif aux dimensions de gabarit de hauteur de constructions pour la façade sud de l'attique du bâtiment D
 - Un arbre supplémentaire à abattre en limite du cordon boisé, essence: marronnier
- Après débat et discussion la commission préavis favorablement à la DD par 5 voix favorables et une abstention.
- La parcelle étant inscrite dans les périmètres de sauvegarde de la qualité des grandes propriétés et des milieux naturels de valeur du plan directeur communal, tous les commissaires à l'unanimité insistent sur le caractère exceptionnel de cet accord aux dérogations soulevées.
- Les commissaires relèvent qu'il est très important de préserver l'ADN de la commune et la grande biodiversité de son environnement en se positionnant pour un développement contrôlé de la zone villa et de sa densification.
- La commission estime indispensable de motiver le préavis favorable par les raisons suivantes:
- Qualité du projet
 - Maintien et entretien du cordon boisé en limite de parcelle : toutes les mesures devront être prises pendant et après le chantier pour le protéger et le maintenir.
 - Végétalisation soignée des toitures et des espaces verts sur sous-sol
 - Perméabilité des cheminements extérieurs et accès pompiers
 - Pour des raisons esthétiques, la dérogation de hauteur est acceptée pour la façade sud de l'attique du bâtiment D UNIQUEMENT.
- *Préavis favorable et projet de délibération à soumettre au vote du CM*

Plan directeur communal

- La commune, à la demande du Canton et de la motion au CM du 8.9.2014, doit réviser son plan directeur communal (PDCommunal) daté de 2007 et présentant des incohérences par rapport au nouveau plan directeur cantonal approuvé cette année. La nouvelle loi sur la zone villa, et notamment l'article 59 sur les rapports de surfaces, permet depuis 2013 une densification conséquente de cette zone et demande une application prudente et mesurée sur la commune de Vandœuvres, si elle souhaite préserver la grande biodiversité de son environnement et protéger les corridors biologiques qui la traversent.
- Un contrat lie depuis novembre 2012 l'Etat de Genève avec un groupe de pilotage aux communes rurales de la rive gauche, ainsi qu'aux communes de France voisine ; il vise à recenser et mettre en place des mesures pour préserver et valoriser les grands ensembles de corridors biologiques de la rive gauche du Léman. L'Etat s'est engagé à intégrer ce contrat dans son plan directeur cantonal, et donc, logiquement, il est à répertorier également dans le plan directeur de la commune. Il relève clairement le danger d'une trop grande densification des zones constructibles en limite de corridors, comprimant ceux-ci et fragilisant l'équilibre environnemental qui fait la qualité de Vandœuvres. Il est relevé que, le cas échéant, il sera opportun de prendre contact avec le comité de pilotage de ce contrat, au Département, pour appuyer la commune dans ses préavis, ceci en attendant d'intégrer les mesures du contrat au PDCommunal révisé.
- L'exécutif a relancé à maintes reprises le DALE pour recevoir les directives à suivre pour pouvoir lancer la révision de son plan directeur. À ce jour, aucun retour n'est parvenu à la commune.
- La présidente suggère à la commission de ne pas attendre et de mettre en place néanmoins les outils et les procédures pour lancer la révision, sachant que de nombreux dossiers de demande d'autorisation de construire en zone villa sont déposés avec une densification difficile à contenir. À ce jour, elle a peu « d'outils » légaux pour faire valoir ses préavis auprès du canton.
- Quelques pistes à ce jour pour aller de l'avant :
 - Étudier la possibilité et la pertinence de faire faire une cartographie mentale de la commune par un mandataire professionnel : démarche consistant à répertorier l'ADN d'un territoire par une évaluation sur le terrain d'une équipe de professionnels de divers horizons, pilotés par un architecte. Ce « relevé » peut être intégré au plan directeur et apporter des éléments précis importants pour la lecture des sites. D'autre part, il peut être utilisé dans un délai nettement plus court que le PDCommunal révisé comme outil d'analyse sur les dossiers de demande d'autorisation déposés. Les commissaires valident l'opportunité d'avoir une présentation d'un mandataire potentiel pour évaluer l'opportunité de cette démarche.
 - Prendre contact avec une personne spécialisée dans l'élaboration d'un cahier des charges communal pour l'élaboration du plan directeur. Une personne recommandée par M. B. Reich sera invitée à la commission.
 - Élaborer un projet de cahier des charges à exposer à une présélection de mandataires potentiels pour l'étude de la révision du PDCommunal ; ceci afin qu'ils reviennent devant la commission avec une proposition circonstanciée et chiffrée d'étude.
 - Prévoir dans le budget de fonctionnement un montant pour ces démarches à faire avant le mandat de révision du PDCommunal, qui fera lui l'objet d'un crédit d'investissement étant donné son coût élevé.
 - La révision du plan directeur communal est un travail de longue haleine sur une durée de plus d'un an.

Parcelle GARDY

- L'information a été transmise à la dernière séance du Conseil ; quelques précisions sur la

demande ont été apportées par Madame le Maire :

- a. La parcelle agricole et désassujettie, située à l'angle de la route de Mon-Ideé et du chemin des Princes a été acquise en vue d'y transférer la voirie, les locaux des pompiers et la déchetterie. À la parcelle, peut être greffée une petite parcelle que l'Etat est prêt à vendre à la commune. Le bureau AR-TER a été mandaté pour faire une demande préalable pour l'aménagement du bâti existant, ainsi qu'une reconstruction de hangar sans modification de zone.
- b. Les gabarits du hangar et de la ferme doivent être maintenus. On peut augmenter la surface du hangar actuel de la surface de la porcherie existante à démolir. (+120 mètres carrés)
- c. L'occupation des locaux doit impérativement être en lien avec des véhicules types agricole, voirie ou pompiers ; les locaux ne peuvent pas servir de bureaux ou locaux à usage continu mais seulement ponctuel par les usagers des véhicules.
- d. L'Exécutif doit présenter au DALE les motifs de sa demande d'autorisation de construction de locaux pompiers et voirie sur cette parcelle agricole désassujettie. Dès qu'ils auront reçu ce courrier, la Commission d'architecture statuera.

Genilem

- Les commissaires vont recevoir une personne de Genilem afin de réévaluer son soutien à l'association.

Prochaine réunion de la commission lundi 26 octobre 2015, à 12h00.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : pour la parcelle GARDY, j'ai exposé ce que le juriste du DALE nous a dit, mais il n'est pas véritablement certain qu'il faille maintenir le gabarit et la destination de ce hangar. C'est la règle jurisprudentielle, mais nous allons argumenter pour faire en sorte de réaliser ce projet sans que cette règle ne soit un obstacle pour nous.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Aide sociale et humanitaire - séance du 22 septembre 2015

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est tenue le 22 septembre dernier.

Dans un premier temps, nous avons auditionné les représentants de l'Association **MATE COCIDO** qui opère en Argentine. Après s'être occupée des enfants des rues, l'association est active de façon plus préventive.

La demande spécifique porte sur l'achat du matériel didactique pour les ateliers, ainsi que sur la maintenance du local d'accueil.

Après discussion, la commission, à l'unanimité, donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 7'250.-, montant correspondant au budget de ce projet.

EDUCAR ES AVANZAR : la commission octroie une subvention de Fr. 3'000.- pour la

fourniture de 200 pupitres pour 4 salles de classe, à l'école secondaire Susana Lopez Carazo, au Nicaragua.

FOYER BAMBI (Colombie): la demande porte sur le soutien au programme pédagogique d'éveil préscolaire 2015-2016 pour 280 enfants.

La commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 5'000.-.

LE SOURIRE DE CHIANG KHONG (Thaïlande): la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 1'500.- pour la continuité de leur travail auprès des enfants.

PHARMACIENS SANS FRONTIERE SUISSE : la commission est favorable à une subvention de Fr. 2'500.- pour des projets menés à Madagascar afin de lutter contre les médicaments contrefaits.

Aide Sociale :

LE BATEAU GENEVE : la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 3'000.- pour leur travail effectuer en faveur des personnes les plus démunies.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative - séances des 29 septembre et 5 octobre 2015*

Mme la Présidente donne lecture du rapport de M. SCHMITZ.

La commission financière s'est réunie le mardi 29 septembre et le lundi 5 octobre pour analyser le budget de fonctionnement pour 2016.

Le président commence par une brève introduction des structures fiscales de Vandœuvres:

À fin 2014, Vandœuvres comptait 2'589 habitants et 1'302 contribuables pour l'impôt sur le revenu et 848 contribuables soumis à l'impôt sur la fortune.

Le secret fiscal s'applique à l'exécutif communal comme aux membres de la commission financière.

Le nom des contribuables individuels n'est donc pas connu, par contre il est publié que le 1% des contribuables paient 40% des impôts communaux et 5% des contribuables les plus importants paient près de 70% des revenus. Ceci est clairement hors normes et a pour conséquence une grande volatilité des revenus qui sont tributaires de la performance de quelques gros contribuables.

Une particularité de la structure fiscale publique réside dans le fait que les revenus mentionnés sur le budget sont en fait des projections estimées par l'administration fiscale cantonale. Ces projections sont constituées de la production fiscale de l'année, d'une part, et des ajustements liés à la clôture des déclarations fiscales des années précédentes, d'autre part.

En effet, et notamment pour le type de contribuables importants que connaît Vandœuvres, l'établissement de la déclaration fiscale et son acceptation par l'AFC peut prendre plusieurs années. Ceci implique donc des ajustements sur les années suivantes et les variations des revenus y relatives. La variation des projections nous oblige donc à une approche très conservatrice de la gestion des comptes.

Le budget de fonctionnement suit un plan comptable très précis. La commune doit présenter un budget équilibré pour chaque exercice.

Il est interdit de puiser dans la fortune communale pour compenser un budget déficitaire. La séparation entre la fortune communale et le budget de fonctionnement est très clairement réglementée. La fortune communale ne peut être touchée que par des "investissements", qui nécessitent: un but précis, un montant d'au moins Fr. 100'000.- et l'approbation du Conseil municipal sous la forme d'une délibération. Ce montant sera ensuite amorti dans le budget de fonctionnement.

La commission analyse ensuite les chiffres du projet de budget de fonctionnement et retient les modifications suivantes:

- réduction de Fr. 30'000.- du montant prévu pour les sorties du CM.
- Une correction technique de Fr. 5'000.- des assurances maladie et accident du personnel.
- Ajustement du budget de la commission Aide sociale et humanitaire pour l'amener au même niveau que l'année précédente.
- À la suite d'une proposition de stopper la subvention pour l'achat des containers, la ligne y relative est abaissée de Fr. 3'500.-.
- Création d'une ligne supplémentaire pour le projet d'étude du plan directeur communal.

À la suite des deux séances, la commission préavise favorablement l'acceptation des trois délibérations.

Une analyse des comptes des immeubles du patrimoine financier par un tiers est demandée.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ Dérogation au rapport des surfaces (art. 59 al. 4 let. b LCI)

- Mme le Maire : nous avons un potentiel nouveau problème avec le dossier DD 107647-1, relatif à la parcelle n° 1851, sise route de Pressy 9, 11, 13, 15, 17, 19, pour la construction de 39 appartements en PPE. Jeudi dernier, nous avons reçu un message de l'inspecteur responsable de secteur à la Direction des autorisations de construire, annonçant qu'il nous envoyait des plans montrant les dérogations au gabarit de hauteur dans leur ensemble. J'ai été surprise du contenu, qui montre un dépassement de hauteur supplémentaire. J'ai donc contacté cet inspecteur, qui m'a expliqué que ce document démontrait quelles étaient les autorisations accordées globalement, car il n'y avait pas eu de plan d'ensemble et de plan de géomètre jusqu'à présent dans ce dossier. Il m'a dit qu'il aurait voulu retenir le dossier car il n'était pas complet, mais il l'a quand même envoyé aux différents services, à la

demande de sa hiérarchie, puis ils ont demandé aux architectes de compléter les documents manquants. Le document reçu récemment nous permet d'avoir une vue d'ensemble des gabarits des trois immeubles, car le dépassement n'était pas visible sur nos documents. Il a précisé que la commission d'architecture a déjà autorisé la dérogation. Je rappelle que nous donnons seulement la dérogation à l'article 59 LCI et que c'est la commission d'architecture qui octroie celle à l'article 11 LCI quant à la hauteur. Si la commission d'architecture accorde la dérogation ici, c'est parce que les immeubles sont suffisamment loin des limites de propriété. Je me suis demandé pourquoi nous n'avons pas eu ces plans tout de suite. En regardant ce document de plus près, on voit effectivement qu'il y a une dérogation sur la partie sud du bâtiment D, mais nous n'avions en fait pas vu (et la question est de savoir si nous étions habilités à le faire avec les plans que nous avons) que la même dérogation est demandée sur le bâtiment C. Je n'ai moi-même signé que la dérogation pour le bâtiment D. Les architectes ne nous ont jamais parlé de cette dérogation existante sur le bâtiment C.

Les derniers plans sont montrés aux membres du Conseil municipal.

- Mme ERMACORA : la commission d'architecture s'est-elle également prononcée sur la dérogation au bâtiment C ?
- Mme le Maire : oui, elle a accepté les deux dépassements.
- M. GARDIOL : quel est l'avis de Mme VERMEIL, présidente de la commission Aménagement ?
- Mme le Maire : elle est très ennuyée, cette dérogation de hauteur faisant partie des critères à prendre en considération lors de l'octroi de la dérogation au rapport des surfaces. Selon Mme VERMEIL, nous ne pouvons pas nous déjuger, mais il reste que nous n'avons pas du tout parlé de cette deuxième surélévation en commission.
- Mme le Maire : nous avons déjà demandé un délai supplémentaire pour rendre la délibération d'ici au 16 octobre, car souvent le délai d'un mois n'est pas suffisant. Je souhaiterais également insister dans cette délibération sur le caractère exceptionnel de cette dérogation. Pour revenir aux plans, notre architecte-conseil nous indiquait, le 8 septembre dernier, qu'une partie du bâtiment D dépassait le gabarit de hauteur. Nous nous sommes donc basés sur cet avis et sur les plans que nous avons. De plus, dans un courrier des architectes du mois d'août au Département, est mentionnée une dérogation de hauteur sur le bâtiment D seulement. Donc on ne nous a jamais parlé de la dérogation sur le bâtiment C, nous ne pouvions apparemment pas le savoir. C'est visible seulement sur les nouveaux plans que nous avons reçus récemment.
- M. JAQUES : peut-on connaître les distances aux limites de propriété ?
- Mme le Maire : c'est le critère qui a fait accepter cette dérogation.
- Mme la Présidente : au vu de ces nouvelles informations, avez-vous des observations ?
- M. GARDIOL : je trouve que cela reste un beau projet. Il s'agit de 39 appartements qui vont nous apporter de bons contribuables pour la commune, ce qui n'est pas négligeable. Il s'agit d'un projet bien pensé et nous avons justement l'occasion de nous prononcer sur de tels projets sur des grandes parcelles. Donc, malgré ces petites dérogations, je reste favorable à ce beau projet. Je rappelle que Mme VERMEIL y était également toujours favorable.
- M. ABRAR : pourquoi recevons-nous de telles modifications de dernière minute ?
- Mme le Maire : il n'y a pas eu de véritables modifications, mais nous n'avons pas les plans nous permettant de repérer l'une des dérogations. Les architectes n'avaient pas versé tous les plans au dossier, c'est l'inspecteur qui les a demandés en cours de procédure, donc nous venons également de les recevoir.

- M. ZACHARIAS : sur le principe, c'est un fait que la commune est réticente à ces dérogations au rapport des surfaces. Ici, la dérogation a déjà été votée. Nous sommes désormais face à un choix : soit nous saisissons cette dérogation de hauteur, sur laquelle nous n'avons certes pas voix au chapitre, pour dire que notre orientation initiale a changé, soit nous l'acceptons. Mais dans ce cas, je précise que cela ne vaut rien de dire que nous accordons une dérogation en mentionnant qu'elle ne crée pas de précédent. La question est de savoir si le promoteur ira de l'avant avec son projet malgré un refus ou non. Je dirais qu'il faut soit surseoir, soit ne pas accorder la dérogation, dans les intérêts de la commune, et demander aux architectes de nous représenter le projet. À titre personnel, je remarque qu'ils nous forcent la main, ce qui est désagréable, mais nous n'avons pas de droit de veto quant à cet aspect de hauteur.
- M. LIENGME : en faisant appel au simple bon sens, la seule manière de voir le bâtiment D sera depuis la route de Pressy, or elle est en contrebas, donc il y a un effet de perspective qui diminuera l'impression de hauteur. Il faut tenir compte de la nature du terrain, si nous comptons accepter.
- M. JAQUES : je vois que le nombre d'appartements a augmenté alors que l'occupation du terrain a baissé. Nous sommes à 52%, combien était-ce avant ? Comment ont-ils réussi à parvenir à ces résultats ?
- Mme le Maire : nous étions avant à environ 45%. L'occupation du sol a rétréci mais le volume a augmenté, car ils ont agrandi les attiques.
- M. GARDIOL : je précise que dans la demande préalable, ils n'avaient pas pris en compte certains espaces communs, qu'ils ont rajoutés ensuite. De plus, ils avaient prévu des hôtels particuliers au départ, pour ensuite en faire seulement des appartements. Ce pourcentage était déjà tel quel dans la délibération que nous avons votée récemment, puis annulée.
- M. JAQUES : il n'y a pas eu d'opposition des riverains ?
- Mme le Maire : non.
- Mme ERMACORA : la seule chose qui nous pose problème, c'est cette petite surélévation d'un des bâtiments. Peut-on ruiner tout un projet de cette qualité pour ce petit aspect ?
- M. DESPLAND : cela ne ruine pas forcément tout le projet, ils peuvent revenir avec une nouvelle copie.
- Mme ERMACORA : je ne trouve pas correct de revenir sur notre décision.
- M. ZACHARIAS : approuver ce projet crée un précédent qui ne nous plaît pas. Mais il ne faut pas forcément penser que nous serions des voyous en revenant sur notre décision, nous avons le droit de changer d'avis. Nous servons la volonté de préserver le caractère de la commune et portons l'intérêt général, qui va dans le sens de préserver notre politique d'aménagement du territoire. Donc même si 1,30 mètre de plus peut paraître dérisoire, nous pouvons le leur opposer et leur demander un projet qui va dans notre sens.
- Mme le Maire : je partage ces arguments, mais je trouve qu'ils arrivent tard, car le Conseil municipal ne les a pas retenus jusqu'à présent. Nous ne serions pas des « voyous », les architectes ne le sont pas non plus. Nous ne devons pas prendre ce prétexte pour faire capoter le projet, car ce ne serait pas cohérent. Reste que ce n'est pas correct qu'ils ne nous aient pas donné les moyens de voir cette dérogation plus tôt. Donc j'ai apporté un amendement à la dérogation. Ce serait toutefois aller trop loin pour refuser tout un projet sur cette base.
- M. ZACHARIAS : pour vous déculpabiliser, sachez qu'il existe les requêtes en reconsidération, précisément pour ce genre de cas.
- M. DESPLAND : étant donné que nous recevons ces plans à peine quelques jours avant de devoir nous prononcer, je propose de renvoyer cela en commission.
- Mme la Présidente : est-ce encore possible avec la date butoir au 16 octobre ? Pouvons-

nous le renvoyer en commission ?

- M. ZACHARIAS : l'administration ne peut pas passer outre notre veto, donc à mon sens nous pouvons dire que nous souhaitons nous prononcer lors de la prochaine séance du Conseil en raison des faits nouveaux que nous venons de découvrir.
- Mme le Maire : il reste donc la possibilité de surseoir.
- Mme de LISLE-SARASIN : est-ce qu'avoir un mois de plus va changer quelque chose ?
- Mme LÉVÊQUE : cela permettra de réétudier le projet en commission pour voir si c'est un changement déterminant ou non.
- Mme la Présidente : est-il prévu que la commission se réunisse avant la prochaine séance du Conseil ?
- Mme le Maire : je rappelle que la commission d'architecture a déjà accordé cette dérogation, donc je nous sens quelque peu liés, dans la mesure où la commission a toujours gain de cause face à la commune. Mais prendre un mois de plus peut montrer le signe que la manière de faire n'était pas correcte.
- M. ABRAR : j'avais estimé lors de la dernière séance de commission que le Conseil municipal était lié par l'interdiction des comportements contradictoires, or ici la question est de savoir s'il s'agit d'une question de principe. Si ça l'est, il s'agit de la façon de procéder envers la commune, qui est importante, donc je reviens sur mon avis et conseillerais de surseoir.

Le renvoi du projet de délibération en commission Aménagement du territoire et urbanisme est accepté par 10 voix pour, 2 voix contre et 0 abstentions.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

- M. GARDIOL : vous connaissez les inquiétudes de notre fleuriste au sujet de la manifestation qui tombe le jour de la Fête des mères. Je trouve qu'il faudrait trouver une solution.
- Mme le Maire : l'organisation du marathon elle-même devait prendre contact avec le magasin pour trouver une solution et revenir vers nous. Nous sommes intervenus pour que ce contact se prenne et qu'une solution se trouve.
- M. GARDIOL : tenez-nous donc au courant.
- M. DESPLAND : la réponse des organisateurs était que la manifestation est dans huit mois et qu'ils n'avaient pas encore étudié les possibilités, mais c'est à l'étude et ils envisagent même un changement de parcours. Nous vous tiendrons au courant du suivi.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 5 : lundi 9 novembre 2015 à 19h30**

12. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES